



# COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

### TROU STORY, HISTOIRE DU PASSÉ

**Val-d'Or, le 31 octobre 2011** – La Chambre de commerce de Val-d'Or considère que Trou Story dresse un portrait historique de l'industrie minière, portrait qui ne trouve plus écho dans l'industrie d'aujourd'hui. *« Il y a eu des progrès colossaux ce qui en fait, à l'heure actuelle, un secteur moderne et de haute technologie. Il y a de quoi être fiers de ce que nous accomplissons en région et des milliers d'employés qui font de l'industrie minière ce qu'elle est aujourd'hui »*, déclare Marcel H. Jolicoeur, président de la Chambre de commerce à la sortie du film Trou Story, de Richard Desjardins et Robert Monderie.

#### Trou Story, histoire du passé

Trou Story tente de frapper l'imaginaire collectif à coup d'archives datant du début du siècle, en rien représentative de l'industrie minière actuelle, qui a grandement évolué au fil des ans. *« L'histoire c'est l'histoire, on ne peut plus rien y changer. Mais on peut en tirer des leçons pour évoluer et c'est exactement ce que fait l'industrie minière. Une nouvelle Loi sur les mines, plus adaptée aux réalités actuelles, s'apprête à voir le jour en décembre 2011. La Chambre de commerce a d'ailleurs une rencontre à huis clos avec le ministre Simard lundi pour discuter de ce projet de loi 14. Les améliorations de l'industrie minière sont constantes et il faudrait les encourager de façon constructive. Oui les mineurs au début du siècle avaient des conditions de travail médiocres... tout comme la majorité des travailleurs dans divers secteurs »* déclare monsieur Jolicoeur, après le visionnement du film.

Trou Story présente également son lot d'images sensationnalistes en ce qui a trait à l'environnement. Ce qui n'est pas mentionné par contre, c'est que l'industrie minière est régie par 60 lois et règlements uniquement sur le plan environnemental, notamment la nécessité de présenter un plan de restauration avant le début des opérations. De plus, la nouvelle Loi sur les mines prévoit que les entreprises devront assumer la totalité des coûts de restauration des sites. *« Il faut d'ailleurs saluer l'initiative d'Osisko qui vient tout juste de verser 22,1 millions de dollars au gouvernement québécois, soit la moitié des frais, que la compagnie compte payer en totalité, pour la restauration du site de la Canadian Malartic et ce, sans même que la loi l'y oblige. Voilà la preuve que les compagnies minières d'aujourd'hui sont soucieuses autant de l'environnement et de l'acceptabilité sociale que de l'économie »* a mentionné monsieur Jolicoeur.

#### L'apport économique de l'industrie minière

Des récentes données démontrent, contrairement à ce qui est exposé dans le film, que l'apport économique de l'industrie minière est considérable. Ce n'est pas pour rien que le film n'aborde pas la question des redevances depuis 2008. C'est que depuis ce temps, il y a eu entre autres l'abolition des super déductions d'impôts pour les gros projets d'investissement ainsi que l'augmentation de 12 % à 16 % du taux de redevance sur les droits miniers. Selon un rapport de la firme PricewaterhouseCoopers (PwC) paru en septembre dernier, 41 % des parts de profits réalisés par les sociétés minières sont perçues en impôts et redevances par le gouvernement québécois, ce qui fait passer la province du onzième au troisième rang au Canada en ce qui concerne le fardeau fiscal.



## **Chambre de commerce de Val-d'Or**

Et il ne faut pas oublier non plus que les Québécois sont actionnaires des sociétés minières, notamment à travers la Caisse de dépôt et placement qui possède plus de 5,5 milliards d'investissements dans l'industrie minière.

L'industrie minière québécoise est un moteur économique pour une région comme la nôtre. L'Abitibi-Témiscamingue a connu en 2010 une augmentation du PIB de 6,7 % ce qui fait de nous le leader québécois pour la croissance économique. « *Il ne faut pas freiner cette effervescence en imposant trop lourdement l'industrie minière, alors qu'elle permet à une région comme l'Abitibi-Témiscamingue de se développer* » conclut monsieur Jolicoeur.

### **À propos de la CCVD**

La Chambre de commerce de Val-d'Or est un organisme à but non lucratif qui compte plus de 900 délégués actifs au sein de la communauté d'affaires valdorienne. Partenaire du développement socio-économique, la CCVD agit comme porte-parole et défenseur des entreprises de Val-d'Or.

- 30 -

Source : Émilie Dumas  
Agente de communication  
819 825-3703

Pour information : Marcel H. Jolicoeur  
Président